Saison 2017/2018 – N°20 Édition du vendredi 12 janvier 2018

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l

LE DISTRICT DE L'YONNE A SON SLOGAN !

Suite à la refonte complète des sites internet des Ligues et des Districts en début de saison, il est désormais possible d'afficher sur le bandeau d'accueil, un slogan. Les membres du Comité de Direction du District de l'Yonne ont donc décidé que cette devise devait être créée par de jeunes icaunais.

Article en page 5

« Le District, c'est VOUS ! »

C.CAILLIET

Partenaires

Partenaires

Sommaire

- ***Informations*** Pages 1 à 4
- ***Actualités*** Pages 5 à 12
- ***Procès-Verbaux*** Pages 13 à 18

Agenda de la semaine

Lundi 15 :
Mardi 16 :
Mercredi 17 : Commission sportive
Jeudi 18 : Commission de discipline
Vendredi 19 :
Samedi 20 : Demi-finale Coupe futsal U13, U15 et U18 / Plateau qualificatif Futsal U17F, U18F et Séniors F

iNFORMATIONS

POUR UN FOOTBALL RESPONSABLE : L'OBLIGATION D'ÊTRE LICENCIÉ

Jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes. Quelle que soit votre fonction (*dirigeant, joueur, arbitre…)* et quel que soit votre âge *(U6, Vétérans …)*, prendre une licence est une nécessité pour vous protéger de tout risque et profiter, en toute sécurité, de votre passion footballistique.

La Ligue Bourgogne Franche Comté de Football tient à rappeler à tous ses pratiquants que les garanties du contrat d'assurance « *Individuelle Accident* » qu'elle a souscrites auprès de la Mutuelle Des Sportifs (MDS) et « *Responsabilité Civile* » qu'elle a souscrites auprès de la MAIF par l'intermédiaire de MDS CONSEIL, ne peuvent bénéficier qu'aux pratiquants ayant un des statuts listés ci-dessous :

- Les licenciés à titre amateur de la Ligue,
- Les joueurs de moins de 6 ans alors même qu'ils n'ont pas encore leur licence ou qui ne sont pas licenciés,
- Les non licenciés (couverts uniquement en Responsabilité Civile),

Ainsi, la Ligue souhaite attirer votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés d'au moins 6 ans doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisées sous l'égide de la Ligue ou de ses Districts et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident, dans la limite des conditions prévues au contrat Ligue Bourgogne-Franche-Comté / Mutuelle Des Sportifs et sous toute réserve de garantie.

<u>Une responsabilité engagée</u>

L'actualité récente nous contraint à attirer votre attention sur l'obligation qui pèse sur les clubs et leur président, d'établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein de l'entité (*joueur, dirigeant, éducateur…).*

Si on excepte la perte des rencontres et les amendes lors de participation de joueur(s) non licencié(s), nous vous rappelons également les risques encourus :

Pour les dirigeants

- Mise en cause de leur responsabilité pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale par la(les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président qui est la

plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci.

Etant précisé que la négligence est un délit civil.

- Suspension possible des éducateurs, dirigeants dont le président ayant fait évoluer ce(s) joueur(s) non licencié(s) ou sous fausse(s) licence(s) ;

Pour les joueurs non licenciés

- Aucune assurance contre les conséquences financières d'un accident pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra-sportive du club ou association ;
- Non-remboursement des frais de soins de santé en cas d'accident (*frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation*) ; étant rappelé que même pour un licencié la prise en charge des frais de santé en cas d'accident n'est possible que sous réserve de garantie.

Rappel

Article – 59.1 RG FFF

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assument une fonction ou mission dans l'intérêt et au nom d'un club. 2. En cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent, il est fait application des sanctions prévues à l'article 218 des présents règlements. 3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou « promotionnelles ».

NOUVELLE VERSION DE LA F.M.I

Une nouvelle version de la FMI (3.6.x.x) est en cours de déploiement sur les stores et sera disponible dans les prochains jours sur l'Apple Store et le Play Store.

Cette version intègre les nouveautés suivantes :

- Intégration de la gestion du carton vert
- La modification de la réserve sur les joueurs en équipe supérieur (vous pouvez supprimer et/ou modifier la fin de la réserve : **cf en rouge**)

```
Je soussigné(e) [NOM_F] [PRENOM_F] licence n° [LICENCE_F] [ROLE_F] du club [CLUB_F]formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club [CLUB], pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs
```

plus de ... joueurs ayant joué plus de ... matchs avec une équipe supérieure du club [CLUB]

(5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

- Message d'alerte invitant à se connecter sur https://fmi.fff.fr/assistance en cas de mot de passe invalide ou expiré
- Amélioration de la fluidité de l'application sur IOS

L'utilisation de cette nouvelle version ne sera pas obligatoire dès ce week-end mais nous vous invitons fortement à demander à vos clubs de la télécharger malgré tout dans les meilleurs délais. **Elle le deviendra à partir du mardi 16 janvier 2018 à 12h00.**

FILIÈRE ARBITRAGE : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

Top départ du recrutement de la treizième promotion de la Section Sportive du Lycée FOURIER ! Pour celles et ceux qui souhaitent postuler à cette filière arbitrage auxerroise, les dossiers d'inscription sont désormais disponibles (année scolaire 2018/2019).

Pour vous inscrire, il vous suffit de télécharger le Dossier, de le compléter et de le renvoyer au Lycée Fourier à Auxerre (10-16 Rue de Raymond Poincaré – 89000 AUXERRE).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au jeudi 26 avril 2018 dernier délai. La journée « Détection » sera, quant à elle, effectuée le mercredi 16 mai et proposera quatre épreuves obligatoires : tests physiques VAMEVAL et Vitesse / arbitrage en situation de match / test théorique (lois du jeu) et entretien individuel.

Pour tout complément d'information, Alexandre PERREAU-NIEL (06.87.11.67.98), Responsable Pédagogique de la Filière Arbitrage et Clément TURPIN (06.72.33.80.29), Coordinateur en Arbitrage de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football sont à votre disposition.

Plaquette de présentation

SOUTENEZ L'AJA…
… FAITES GAGNER VOTRE CLUB !

Nous vous rappelons que pour chaque billet acheté par nos clubs, l'AJA s'engage à reverser une commission de 10%.

<u>En pratique, il conviendra de</u> :

- vous faire référencer auprès de l'AJA (billetterie@aja.fr) via votre messagerie officielle,
- procéder au paiement des places directement auprès de l'AJA, à la boutique officielle du club (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 (billetterie@aja.fr / 03.86.72.32.30),
- retirer vos billets à la boutique officielle du club ou auprès du guichet dédié le soir du match,
- à l'issue des matchs allers (fin décembre) et des matchs retours (fin mai), votre compte du club auprès du District sera crédité de sa commission sur les billets achetés.

<u>Bon de commande</u>

LE DISTRICT DE L'YONNE A SON SLOGAN !

Suite à la refonte complète des sites internet des Ligues et des Districts en début de saison, il est désormais possible d'afficher sur le bandeau d'accueil, un slogan. Les membres du Comité de Direction du District de l'Yonne ont donc décidé que cette devise devait être créée par de jeunes icaunais.

Cette action a fait l'unanimité au sein du Comité de Direction du District. Le Slogan choisi est donc « ***Notre sport, notre plaisir, notre fierté !*** ». Créé par l'équipe U11 de l'ES HERY, il est désormais affiché sur le bandeau d'accueil du site du District de l'Yonne de Football.

Une action prise en compte dans le Programme Éducatif Fédéral pour les clubs engagés, une activité de créativité pour les clubs « lambda » au dispositif de la F.F.F.

L'ES HERY a effectué cet atelier en novembre dernier, mis en place par le Référent du club, Dominique son nom à rajouter. A l'aide d'une fiche explicative réalisée par lui-même, les jeunes des différentes catégories ont, après leur entraînement, expliqué ce qu'est un slogan et en ont cité quelques-uns de « grands » clubs. Chaque joueur/joueuse devait trouver un mot représentant pour eux le District de l'Yonne.

Comme prévu, les Hẹéryssois pourront donc suite à cette activité pleinement réalisée, bénéficier d'une dotation qu'ils auront choisie pour leur équipe U11.

Remerciements aux clubs pour leur participation et bravo aux jeunes Héryssois.

FUTSAL : DES NOUVELLES DE LA COUPE NATIONALE

Le samedi 23 décembre s'est déroulé le second tour de la Coupe Nationale Futsal Séniors au gymnase de Charny, où l'*US Charny* et l'*US Joigny* ont pu s'affronter. Les Joviniens sont repartis gagnants ! Les 2 autres matchs prévus ce même jour ont été remportés (3-0) par les 2 équipes Icaunaises suite à un forfait de la part de *Dijon Futsal*.

Le 3ème tour lance la nouvelle année, le samedi 6 janvier à la maison des Sports de Chalon-sur-Saône pour l'*US Charny*, qui s'est inclinée avec 5 buts à 6 face à *Chalon Académie*. C'est au gymnase Jean Marion de Dijon que l'*US Joigny* a gagné, avec 8 buts marqués contre 1 de *Dijon Olympique Futsal*.

L'équipe de l'*US Joigny* est qualifiée pour la dernière étape de cette Coupe Nationale qui se déroulera ce dimanche 14 janvier au gymnase de l'espace loisirs de Clénay. C'est elle qui ouvrira le bal à 11h00 en affrontant l'équipe de l'*US Rioz Etuz Cussey*. D'autres matchs se dérouleront à Montbéliard. Au terme de cette journée, seront désignés les 5 lauréats qui participeront au premier tour fédéral (32èmes de finale).

Bravo à toutes les équipes et bonne chance pour la suite.

FUTSAL U18 : DES TONNERROIS MOTIVÉS

Nouvellement instauré sur le secteur Bourguignon, le Championnat Futsal U18 suit son cours… L'équipe de l'*AS Tonnerre* est la seule à représenter son département, face à des adversaires de Côte d'Or, du Doubs et de Saône-et-Loire.

La 4ème journée s'est déroulée ce dimanche 7 janvier 2018 au gymnase Abel Minard de Tonnerre, où s'est déroulé le match entre l'*AST* et le *Sporting Futsal Besançon*. L'équipe visiteuse, spécialisée dans le foot en salle, est repartie victorieuse avec 9 buts à 2. Les rencontres « triangulaires » n'ont pas eu lieu suite au forfait de l'équipe de *Val de Norge*.

Bravo à toutes les équipes.

UNE AG SUR LE TERRAIN

La Commission Départementale d'Arbitrage commence 2018 sur les chapeaux de roues avec son Assemblée Générale d'Hiver, qui comporte une partie physique et une partie théorique.

C'est au petit matin du samedi 6 janvier que 40 arbitres, tout âge confondu, se sont réunis sur les installations du Stade Auxerrois. Après l'échauffement, ils se sont divisés en 6 ateliers : arbitre assistant ; coup de sifflet ; placements : déplacements ; vitesse / vivacité ; mises en situation (apprendre à gérer un conflit).

La partie théorie s'est déroulée au siège du District de l'Yonne, dans les différentes salles mises à disposition par le Conseil Départemental. En effet, une pièce par thème était de rigueur, afin d'approfondir au mieux le sujet concerné. De la cohérence disciplinaire, de l'élaboration des rapports, en passant par les devoirs et les obligations d'un arbitre de district et les placements de celui-ci, tout a été revu. C'est après un test vidéo et la parution des questionnaires de formation que l'UNAF, représentée par son Président Thierry GRODET, a proposé un moment convivial pour clore cette journée : la galette des rois.

Le District de l'Yonne et sa CDA remercient le Stade Auxerrois pour le prêt des installations et souhaitent aux arbitres une excellente fin de saison.

LA FIN D'UNE BELLE AVENTURE

Qualifiés en 32ème de finale de Coupe de France, les joueurs du CO Avallon ont écrit une nouvelle page dans l'histoire du club et ont mis fin à cette belle aventure, en s'inclinant face au FC Chambly.

Ce samedi 6 janvier a donc eu lieu, sur l'annexe 3 de l'Abbé Deschamps, la rencontre entre un club icaunais évoluant en N3 et un club de l'Oise évoluant 2 divisions au-dessus. Le COA n'avait jamais atteint ce stade de la compétition, c'est donc en nombre qu'est venu le public pour encourager les joueurs motivés. L'équipe s'est inclinée 2 buts à 0 mais reste fière de son parcours, autant enrichissant sur le plan sportif qu'humain.

Le District de l'Yonne tient à féliciter le Club Olympique Avalonnais pour son beau parcours en Coupe de France.

LE PERFECTIONNEMENT SE POURSUIT EN 2018

En ce début d'année, ce sont les filles des catégories U12F et U13F qui ont participé à un Centre de Perfectionnement Départemental.

Cet après-midi de perfectionnement, qui fait également office de sélection, fut dirigé par Johan RADET, Conseiller Technique Régional de l'Yonne et de la Nièvre ce mercredi 10 janvier sur les installations sportives de Champs-Sur-Yonne. Les différents encadrants ont accueilli 23 joueuses motivées, attentives et enthousiastes. Après l'échauffement, un atelier jonglage a provoqué différentes réactions : déception, rire, impatience, fierté – mais celles-ci sont conscientes qu'il faut persévérer. Des exercices techniques, de motricité et un travail d'appui ont précédé les matchs. L'après-midi s'est terminé autour du goûter pris en commun.

Encadrement : Johan RADET, Guillaume PERLIN, Éducateur Sportif au District de l'Yonne, Guillaume GARNIER, Éducateur de l'AS Tonnerre, Michel PASSAROTTO, Éducateur de l'AJA.

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations sportives.

« CE SERAIT UN EXPLOIT REMARQUABLE POUR NOTRE CLUB »

Les jeunes du Stade Auxerre s'apprêtent à sortir de leur quotidien pour un match d'envergure, à l'occasion des 64èmes de finale de la Coupe Gambardella Crédit Agricole, ce dimanche 14 janvier. Les Stadistes seront confrontés au Racing Colombe 92, pensionnaire de l'élite régionale U19 en Ile-de-France. Pour en savoir un peu plus sur la formation Icaunaise, nous avons échangé avec son coach Thomas Tallandier en préambule de ce rendez-vous très attendu au sein du club.

Thomas, pouvez-vous nous faire une présentation de votre équipe ?

C'est une équipe un peu particulière car elle a été composée de joueurs évoluant dans plusieurs catégories. Les garçons ne sont pas issus de la formation jouant en U18 Access Ligue, car cette équipe est en quelque sorte la réserve de nos U17R1 et U16R1. En Gambardella, on retrouve des licenciés provenant de la U17R1, qui est par ailleurs une très bonne génération, et également des U18 et U19 qui sont chez les Seniors, en Régional 3 ou Départemental 4. C'est donc un groupe assez spécial car les garçons n'évoluent jamais régulièrement ensemble, sauf en Gambardella. Quand on regarde les résultats, on peut dire que la sauce a plutôt bien prise.

- **En conséquence, comment êtes-vous organisé au niveau des entraînements ?**

Avant chaque match de coupe nationale, on réalisait un entraînement le vendredi avec tout le groupe. Le reste du temps, les U18 et U19 sont avec les seniors, tandis que les plus jeunes sont avec les autres U16 et U17. Exceptionnellement, comme on a atteint les 64èmes de finale, on a rajouté des séances pendant les vacances, et j'ai pu disposer d'une bonne partie du groupe pour

se préparer. Dans la semaine avant le match, j'ai pu mettre en place une opposition contre les seniors, et programmer un entraînement l'avant-veille de la rencontre.

- **Vous avez franchi le dernier tour aux tirs au but contre une équipe de R3 Ile-de-France, cette fois, la marche sera encore plus haute face au Racing Colombe (R1 Ile-de-France), comment vous et les joueurs appréhendez-vous ce match ?**

Pour ma part, je suis conscient que la rencontre sera très difficile, jusqu'à maintenant, je pense qu'on a affronté des équipes plus faibles ou du même niveau que nous. Dimanche, il n'y a pas de doute, le Racing 92 sera supérieur. Ils évoluent dans l'élite régionale U19 en Ile-de-France, pour moi, c'est presque l'équivalent des U19 Nationaux. On a donc une montagne qui se présentera devant nous, malgré tout, on va jouer le coup à fond, car on a des atouts à faire valoir.

Concernant les jeunes, il y a une forme d'insouciance certainement dû à leur âge. Ils ne se prennent pas la tête, mais ils sont parfaitement rentrés dans le jeu de la coupe, même s'ils jouent contre des plus grands, ils savent se faire respecter. Il y aura bien entendu de l'adrénaline et de la crispation, mais mon discours sera de leur rappeler qu'on est outsider, et surtout qu'il faut prendre du plaisir car on n'a rien à perdre.

- **Avez-vous pu obtenir des informations sur le Racing Colombe 92 ?**

J'ai pu contacter des coachs d'autres équipes ayant affronté le Racing en championnat ou en coupe. J'ai pu également visionner des matchs sur internet, et j'ai constaté que ce sont des garçons très solide, je crois qu'ils vont rendre 15 kg et 15 cm à la plupart de mes joueurs ! Ils ont un système de jeu différent du nôtre, on va essayer de bien l'appréhender, mais l'essentiel sera de bien jouer collectivement, car avec une attitude individuelle, on n'y arrivera pas. Si on parvient à défendre correctement, on aura des opportunités pour être dangereux par la suite.

- **Vous êtes-vous fixé un objectif dans cette compétition ?**

Si je ne fais pas d'erreur, le Stade Auxerre a déjà atteint 4 fois ce stade de la compétition, mais on n'a jamais passé l'obstacle des 64èmes. Il y a donc cet objectif qui peut motiver les troupes, ce serait un exploit remarquable pour notre club. Même s'il y a eu la trêve entre temps, on sent un engouement pour cette rencontre, les médias locaux nous ont pas mal contacté, cela montre que c'est une affiche importante. Comme il n'y a pas beaucoup de matchs programmés dans le secteur sur ce week-end, on pense qu'il y aura du monde pour nous soutenir, et cela aura peut-être son importance. C'est en tout cas un atout de pouvoir jouer à domicile.
La rencontre Stade Auxerre – Racing Colombe 92 se déroulera dimanche 14 janvier à 14h30 au stade de l'arbre sec à Auxerre.
L'ASPTT Dijon, l'AJ Auxerre, le FC Sochaux-Montbéliard, l'ASM Belfort, le FC Chalon, le Dijon FCO et le FC Montceau représenteront également la Bourgogne-Franche-Comté à l'occasion de ces 64èmes de finale de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Programme complet – 64èmes de finale
(Crédit Photo Yonne Républicaine)
Article LBFCF

COMITÉ DE DIRECTION

PV 165 CD 9

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

Jeudi 21 décembre 2017

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, BRIFFAUX Jérôme, CHATON Aurélien, EHRET Cédric, FREMION Éric, GAUDIN Philippe, MERTZEISEN Marc Antoine, MEUNIER Laurent, MOREL Stéphane, MOUREY Jean, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean-Louis.

Excusés : MM ANSELIN Claude, BEAU Nicolas
Absent : M. PLEUX Cédric
Assiste : M BILLOTTE Bruno, conseiller technique

Carnet de famille

Le comité de Direction présente ses sincères condoléances :

- A la famille et au club de M. TARTERET, Président d'honneur du club d'Avallon C.O,
- A la famille et au club de Mme FONTAINE, Présidente du club d'Auxerre Rosoirs,
- A la famille de Philippe CHANUDET, suite au décès de sa belle-mère

Le Comité de Direction félicite :

- Quentin BENICOURT, salarié de la LBFCF pour la naissance du petit Nolan,

1. Auditions :

Le Comité de Direction a procédé aux auditions des dirigeants de deux clubs n'étant pas en règle financièrement. Ces deux auditions font l'objet de procès-verbaux internes.

2. Adoption des Procès-verbaux :

- Adoption du PV 83 CD 5du 12 octobre 2017 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité,
- Adoption du PV 87 CD 7du 19 octobre 2017 du Bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité,
- Adoption du PV 124 CD 8du 24 novembre 2017 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité,

3. Communications du président

En préambule le Président et le Comité de Direction adressent leurs félicitations aux clubs du CO AVALLON et AJ AUXERRE pour leurs qualifications en 32ème de finale de la Coupe de France (2 clubs icaunais à ce stade de la compétition, cela n'était plus arrivé depuis 17 ans !), ainsi qu'au STADE AUXERROIS pour sa qualification en 64ème de finale de la Coupe Gambardella.

Le Président et le Comité de Direction félicitent le club de l'ES HERY pour l'obtention du Label fédéral Espoir pour leur Ecole de Football (remise le 2 décembre dernier).

Le Président et le Comité de Direction félicitent les clubs récompensés par le Mozaïc Foot Challenge du Crédit Agricole (THORIGNY, MONETEAU, TOUCY-DIGES POURRAIN, AJA et SEREIN – CHABLIS)

Le Président et le Comité de Direction remercient l'ensemble des clubs icaunais et les municipalités pour le prêt de leurs installations ayant permis de mener les actions de formations, développement et perfectionnement ces dernières semaines.

a. Opération fédérale « Bénévole du mois »

Le Comité de direction désigne comme bénévoles du mois :

- Mme ROLLET Jacqueline, Dirigeante de l'AS Chemilly depuis 1992 Membre de la commission de discipline depuis 2008
- M. TAPIN Dominique, bientôt 66 ans. Dirigeant et bénévole toujours actif depuis près de 40 ans, au Stade Auxerrois à ses débuts, puis à Appoigny.

Ces nominations sont transmises à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football. Le comité adresse ses félicitations aux bénévoles pour leur implication. Le Président précise que, sur demande des instances fédérales et de notre Ligue, d'autres bénévoles devront être désignés en cour de saison.

b. Communications de la Ligue

- Le Président informe que les conventions d'objectifs avec la LFA 2017/2018 seront identiques à celles de la saison précédente et qu'il fera un état des lieux avec le trésorier de l'ensemble des actions à réaliser d'ici la fin de saison.
- Le Président informe de la délibération Ligue mentionnant que la ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football délègue à ses districts la possibilité de définir les conditions dans lesquelles les U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior ou non, ceci dans le but de développer la pratique féminine du football dans les diverses catégories d'âge, tout en précisant que les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior dans la limite de deux joueuses U16F et deux joueuses U17F inscrites sur la feuille de match.

- Le Président informe que la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football décide d'accorder aux clubs une dérogation à l'article 152 des RG de la FFF concernant les licenciées après le 31 janvier pour les compétitions féminines de football à 11 pour les divisions R2F et R3F. Cette dérogation concerne les joueuses U19F et senior F, les U18F en l'absence d'équipe U18F dans le club, de même que les U16F et U17F en l'absence d'équipe U18F dans le club dans les conditions et limites prévues à l'article 73 des RG de la FFF et validées par le Conseil d'administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football du 1er juillet 2017. Cette dérogation concernera également les compétitions féminines de football à 8 gérées par les Districts.

- Le Président informe de la délibération Ligue mentionnant que la ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football fixe la date du 15 décembre comme date limite de dépôt de candidature pour les arbitres à compter de la saison 2018/2019 (article 48-3 du Statut de l'Arbitrage).

- Le Président propose d'adopter une disposition de la ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football concernant le retrait d'un point au classement pour les équipes n'ayant pu terminer le match pour cause

d'équipe incomplète. Le Président propose de ne pas retirer ce point, sauf cas disciplinaire(s) avéré(s), et d'appliquer le barème suivant : 0 point, puisqu'il ne s'agit pas là d'un forfait et que l'équipe s'est par ailleurs déplacée.

Après débat, les membres du Comité de Direction valident à l'unanimité ce point de l'ordre du jour, qui sera présenté en AG le 30 juin prochain pour mise en application au 1er juillet 2018.

- Patrick Sabatier, président de la Commission des Statuts, Règlements et obligations des clubs fait part d'une erreur de rédaction au règlement des championnats Seniors, à l'article 19 FORFAITS :

Page 27 : *« Dans le cas de la pénalité, la commission, après enquête, peut attribuer au club défaillant un point. »*. La commission ne peut attribuer de point puisque l'attribution de ceux ayant été modifiée à l'article 6 lors de l'AG de juin dernier, la défaite est comptée 0 point. Cette phrase sera supprimée du règlement.

c. Informations réglementaire et financière de la FFF :

- Circulaire sur la vérification des licences
- Précision sur les commissions de surveillance des opérations électorales qui n'émettent plus un avis mais une décision.
- Le principe d'une augmentation de la part fédérale sur les tarifs des licences a été adopté en AG fédérale le 16 décembre ; cette augmentation sera de 1 € la saison prochaine et 0.50 € en 2019/2020.

d. Projet 1 équipe = 1 éducateur :

Les inscriptions aux formations d'éducateurs se font directement auprès de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football (LBFCF) par les clubs.

Ces derniers bénéficient, cette saison encore, de bons de formation de la FFF.

En fin de saison, le District de l'Yonne de Football créditera le compte des clubs du montant des frais de formation restant à la charge des clubs icaunais après vérification auprès du service technique de la LBFCF.

Le Comité de Direction encadre le remboursement de ces frais de formation au remplissage complet dans Footclubs des membres du club et plus particulièrement de l'encadrement de chaque équipe. Un rappel sera régulièrement fait sur le site du District de l'Yonne de Football et sur le Journ@l du District.

Pour cette saison, le nombre de module ouvrant droit à remboursement est limité à deux par personne et les certifications ne sont pas concernées.

Le Comité encourage tous les dirigeants non formés qui s'occupent d'une équipe, en particulier d'une équipe de jeunes, à consulter les offres de formations disponibles sur le site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football.

e. Point d'étape sur les licenciés

Le Président fait part d'une augmentation du nombre de licenciés de 1.3% au 20 décembre avec 10673 licenciés (- 0.19% sur l'ensemble de la Ligue au 8 décembre dernier)

Pratiquants : Seniors : + 2.3%
Jeunes (U19 à U15) : + 3.9%
-13 : - 2.8%
Foot Animation : stable
Féminines : + 1.4%
Futsal : stable

Autres familles : Dirigeants : - 1.9%
Éducateurs :+ 13.4 %
Arbitres : - 14.8%

f. Nomination d'arbitres

Sur proposition de la CDA, le comité de Direction nomme Jeune arbitre de District :

- LAVERDURE Bastien
- MENARD Amaury
- BOIVIN Theo
- GARTIT Othman

Le Comité de Direction leur adresse ses félicitations.

g. Commission d'Appel

Le Comité de Direction prend connaissance de la démission de M. CHANUDET Philippe de son poste de représentant des arbitres au sein de la commission d'appel. Il le remercie pour les services rendus.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la nomination de M. Yohan DEVILLERS en commission d'appel en remplacement de M. CHANUDET.

4. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football §6.7 article 44 alinéa 2 du Règlement intérieur, « *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels écrits ou par voie électronique effectués, le club sera pénalisé d'un point par match joué par l'équipe supérieure du club et pourra être suspendu de ses droits, et ce jusqu'à règlement des sommes dues.* »

Le Comité de Direction rappelle qu'il avait entériné le 12 juillet 2016, à l'unanimité la somme limite de 500€ qui après deux rappels entraine la suspension des droits y compris en cours de saison si la dette n'est pas réglée.

A ce jour, il n'y a pas de clubs qui n'ont pas réglés les sommes dues après deux rappels et dont le montant est inférieur à 500 € .

Les clubs dont les droits sont suspendus pour non-paiement des sommes dues au District de l'Yonne de Football sont :

- 580616 AUXERRE FOOT
- 590467 CHEROY

Une procédure est engagée et fait l'objet d'un procès-verbal interne.

b) Suivi du budget

A ce jour, le budget est conforme au prévisionnel.

5. Adoption du Slogan du District de l'Yonne de Football

Le Comité de Direction prend connaissance des propositions de slogan reçues des clubs, félicite et remercie les jeunes et leurs éducateurs pour leur implication et la richesse de leurs idées :

Le Comité de Direction à l'unanimité le slogan du District de l'Yonne de Football proposé par l'équipe U11 du club de l'ES HERY : ***« Notre sport, notre plaisir, notre fierté ! »***

L'équipe lauréate sera récompensée par une dotation.

Ce slogan sera prochainement visible sur le site du District de l'Yonne de Football ainsi que sur sa page Facebook.

6. Structuration et projets du District de l'Yonne de Football jusqu'en 2020

Le Comité de Direction demande à M. Bruno BILLOTTE, conseiller technique, quels sont les avancées sur le projet de Structuration et d'accompagnement des clubs.
Le Maillage territorial avec les spécificités de chaque club permettra de faire des réunions de secteurs afin d'encourager et aider les clubs.

Pour le prochain Comité de Direction, le Président demande aux présidents de commissions de faire part de leurs projets de développement de fin de mandature pour le 20 février prochain afin de les exposer lors du prochain Comité de Direction du 1er mars 2018.
Le Président fait part aux membres du projet de la Commission d'Appel.

7. Questions diverses

- Question de la commission Statuts, Règlements et Obligation des Clubs concernant les modalités d'applications du Pass-Coaching : le président Cédric EHRET et le conseiller technique Bruno BILLOTTE ont apporté les informations complémentaires.

- <u>Information du Département Féminin de la Commission Technique</u>

1) Coupe de l'Yonne à 8

Il a été procédé au tirage au sort de la Coupe de l'Yonne pour les équipes du championnat à 8.

2) 2ème phase

La seconde phase du championnat à 8 sera divisée en deux poules (haute et basse) selon le classement de la première phase.

3) Futsal

Une compétition futsal aura lieu pour toutes les équipes engagées dans le championnat à 8 sous forme de 2 plateaux de 5, le 21 janvier 2018. 2 équipes par plateau seront qualifiées pour une finale le 28 janvier 2018 au gymnase Serge Mésonès.

L'équipe qui sera championne futsal de l'Yonne sera qualifiée pour une finale régionale.

4) Séniors féminines Loisirs

Bilan première phase : 73% des matchs ont été joués

Cheny s'engagera pour la seconde phase ce qui portera le nombre d'équipes à 11 en séniors féminines loisirs

Selon la disponibilité des salles dans l'Yonne, des plateaux avec ces équipes seront organisés pour la période hivernale. Nous invitons donc les clubs séniors féminines loisirs à nous avertir en cas de disponibilité de salle.

5) U14F – U17F

La Ligue organise une coupe futsal qui se déroulera le 11 février (à Semur en Auxois) avec une qualifiée par district en U15 Féminin et U18 Féminin.

En prenant compte les licenciées par clubs, la commission a proposé aux clubs de l'Yonne de s'engager soit en coupe U15F soit en coupe U18F. Nous sommes en attente de réponses des clubs.

Pour la seconde phase du critérium nous attendons les engagements des clubs afin d'organiser au mieux les rencontres.

- Présentation par la Commission Technique, Département Jeunes, de l'organisation des secondes phases et de l'expérimentation Nièvre / Yonne pour les inter secteurs U13.
- Une présentation du Challenge des sections sportives par Johan RADET (CTR 58-89) lors du prochain Comité de Direction (1er mars)
- Demande de la CDA de mise à disposition par les clubs D1 de la feuille du challenge de la sportivité en cas d'oubli des arbitres désignés ou si arbitrage par un officiel d'un autre District. Un rappel sera fait par courriel aux clubs concernés.
- Remerciements de l'AEF 89 concernant la soirée des 70 ans de l'AEF nationale à l'AJA.

<u>Prochaines réunions du Comité de Direction</u>

- ✓ Jeudi 1er mars 2018
- ✓ Mardi 24 Avril 2018
- ✓ Lundi 28 mai 2018

Le Président du District de l'Yonne de Football, Monsieur Christophe CAILLIET**, **les membres du Comité de Direction et le personnel salarié, vous présentent, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président du District de l'Yonne de Football — Le secrétaire de séance

Christophe CAILLIET — Aurélien CHATON